

## Challenges, 2 octobre 2014

Date : 02/10/2014  
 Pays : France  
 Page(s) : 38-39  
 Rubrique : Actualité analyse  
 Diffusion : 222088  
 Périodicité : Hebdomadaire  
 Surface : 51 %

Challenge



### Les sénateurs brouillent encore les pistes

*L'effort de transparence sur la réserve parlementaire reste perfectible.*

LES PARLEMENTAIRES LES PLUS GÉNÉREUX EN 2013

Parlementaire	Parti	Montant des dépenses (en milliers d'euros)	Identité	Montant	Montant des dépenses (en milliers d'euros)
François Mercier (PS)	France	2,24	Bernard Accoyer (UMP)	France	0,53
Philippe Madet (UMP)	Orne	2,18	Gilles Cochet (UMP)	Vosges	0,69
Gilles Luthien (UMP)	Vendée	1,73	Christophe Babinet (PS)	Seine-Saint-Denis	2,5
Jean Arthuis (LSD)	Charente	1,25	Christine Jégo (UMP)	Seine-Maritime	1,15
Daniel Baud (PS)	Maine-et-Loire	1,22	Stéphane Guillot (PS)	-	0,89
Stéphane Huchard (PS)	Mayenne	1,03	Jean-Yves Chénou (UMP)	Calvados	0,82
Jean-Louis Carles (PS)	Lot	1	Pierre Michelgros (UMP)	Haut-Rhin	0,78
Jean-Pierre Saurat (PS)	Lot	0,92	Marc LaRocca (UMP)	Maine-et-Loire	0,64
Jean Le Bihan (PS)	Yvelines	0,73	Christine Eisen (PS)	Meurthe-et-Moselle	0,64
David Assolant (PS)	Paris	0,70	Jean Lucot (UMP)	Alsace	0,63

**R**etour à la « normale ». Après une parenthèse de trois ans à gauche, le Sénat rebrousse le droit. La présidence du socialiste Jean-Pierre Bel n'aura pas révolutionné le palais du Luxembourg, mais contribuera à rendre un peu plus transparente la manière d'exercer le parlementaire. Cette cagnotte de

140,4 millions d'euros – 80,6 pour l'Assemblée nationale et 59,8 pour le Sénat – qui sert à financer des associations ou des chantiers locaux, était jusqu'à présent distribuée dans la plus grande opacité. Et juillet 2013, ce sont les sénateurs qui ont voté un amendement à la loi de transparence de la vie publique

pour que les sommes soient chaque année rendues publiques. « En ce qui concerne l'accès de la réserve parlementaire, il n'y a que deux solutions, la transparence ou la suppression », avait ainsi prévenu la sénatrice socialiste Laurence Rossignol, aujourd'hui secrétaire d'Etat à la Famille.

Problème: tout a été fait pour travailler les pistes. La liste publiée par le ministère des Finances le 10 septembre, avec un mois et demi de retard, reprenait près de 600 subventions par ville, et non les montants consolidés par sénateur, comme il est prévu dans l'Assemblée nationale en janvier. Et la gestion collective de cette cagnote, organisée par certaines formations politiques, empêche d'y voir clair. François Marc, le rapporteur général de la commission des Finances, capte ainsi 224 millions d'euros, mais finance des projets pour d'autres sénateurs. Comme Jean-Louis Carrière, président de la commission des Affaires étrangères, ou Jean-Pierre Saurat, qui préside la commission des Lois. Philippe Madet, le président de la commission des Finances, consacre son enveloppe à son département de l'Orne. Bref, la répartition reste incertaine. Entre 2008 et 2013, huit départements ont touché moins de 100 000 euros de réserve parlementaire que la moyenne nationale. Sans justification. L. F.

3776087526759830720532002504243170400048242F

Tous droits de reproduction réservés